



Thônex

Procès-verbal
Séance du 10 mai 2022

Présences :

Messieurs Marc Kilcher
Pascal Uehlinger
Bruno da Silva

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Philippe Calame

Président du Conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline
Raiola Laurence
Mancini Françoise

Moro Virginie
Munier Alexandra
Peillonex Chloé
Tercier Heidi

Messieurs Aebi Benjamin
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Leutenegger Bastien

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Noël Philippe
Saudan Guy
Stark Richard
Thomas Sébastien
Wünsche Florian

Excusé(e)s

Messieurs Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Camuglia

Noël Philippe
Piguet Frédéric



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Comptes 2021 de la commune
6. Comptes 2021 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement
7. Demande d'un crédit de CHF 980'000.- pour financer la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet
8. Division de la parcelle dp 6459 – Belle-Terre, désaffectation du domaine public de la sous-parcelle dp 6459B – Pavillon des jardiniers et constitution de servitudes
9. Droit d'opposition des conseils municipaux aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG
10. Propositions du Conseil administratif
11. Questions écrites
12. Propositions individuelles
13. Renouvellement du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Le Président ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Sont excusés MM. Piguet, Noël, Bachmann, Camuglia et Avidgor.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022

Le procès-verbal est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le repas du président sortant aura lieu le 8 juin. Il informe que le Bureau du Conseil municipal se réserve le droit de passer au point 10 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement cédée à :



3.1 M. Bruno Da Silva, Conseiller administratif

En l'absence du Maire, le Président donne la parole à M. Da Silva, Conseiller administratif.

3.1.1 Cohésion sociale, engagement

M. Da Silva annonce le départ d'Ahmed Agoz du service de la cohésion sociale et son remplacement par Antoine Miserez.

3.1.2 Cohésion sociale, collaboration

Une collaboration avec les communes de Puplinge, Choulex, Vandoeuvres et Pressinge a vu le jour au sujet de la mutualisation des certaines prestations sociales ; en effet, le traitement et la réorientation des demandes seront effectués par le service de Thônex en échange d'une participation financière au fonctionnement dudit service.

3.1.3 BAT 26

L'ancienne annexe du Bois-des-Arts (BAT 26) a été réinauguré mercredi passé, elle est devenue un lieu de vie, de rencontre et de loisir où sont basées 12 associations centrées sur la création de liens. M. Da Silva tient à remercier le service de la culture et de la cohésion sociale ainsi que le service technique pour leur contribution au bon fonctionnement de cette belle soirée.

3.1.4 Soirée d'information aux aînés

Le 5 avril s'est tenue une soirée ouverte au public autour de l'accès aux prestations financières à l'âge de la retraite et a constitué une occasion de réunir plusieurs institutions telles que l'Hospice général, le service des prestations complémentaire et Pro Senectute, afin de répondre aux questions de cette population collectivement vulnérable et qui peine à naviguer les méandres administratifs leur permettant d'accéder à des prestations auxquelles elle a droit. À noter qu'il est dans l'ambition du service de la cohésion sociale de multiplier ces actions avec la mise en place de permanences et de séances d'informations.

3.1.5 Culture, engagement

M. Da Silva annonce l'arrivée au service de la culture de Mme Aldenkortt.

3.1.6 Fête du printemps et fête du jumelage

La préparation de la Fête du printemps le 28 mai va bon train et verra un certain retour à la normalité avec toutes les animations traditionnelles telles que la buvette et les stands de nourriture. En outre, le 50^e anniversaire du jumelage arrive tantôt et sera marqué par un voyage à Graveson, pour lequel environ 200 personnes se sont déjà inscrites, ce qui représente un beau succès populaire.

3.1.7 Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Le vendredi 8 avril s'est tenu le repas de compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Thônex. M. Da Silva trouve qu'il n'y avait pas assez de Conseillers municipaux et espère en voir davantage l'année prochaine afin de montrer la solidarité et l'intérêt de la commune



à l'égard de l'effort fourni par les femmes et hommes du feu. La compagnie se porte bien, M. Da Silva tient à remercier son état-major pour son travail au quotidien.

3.2 M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

Le Président passe la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif.

3.2.1 Service technique, engagement

M. Uehlinger annonce l'engagement de Rebecca Kurmann au service technique, pour le poste à 50% de responsable de l'Agenda 21, développement durable et Cité énergie. M. Uehlinger remercie Mme Nolwenn Bocquet, secrétaire générale adjointe, pour avoir constitué le cahier des charges conséquent (4 pages) en prenant en compte tous les souhaits du CM.

3.2.2 Piscine et Nautica

L'explosion d'un filtre à la piscine a eu pour conséquence le déversement de 600 kilos de sable de silice, ce qui a nécessité un vidage et un nettoyage d'urgence afin de pouvoir ouvrir ce weekend. Le restaurant de la piscine Nautica va ouvrir cette semaine après une rénovation complète. Il existe notamment une nouvelle salle annexe, qui peut être utilisée en hiver et séparée afin de ne pas prêter les clients qui ne souhaitent pas avoir les vêtements qui sentent la charbonnade ou la fondue. L'enveloppe financière de ce chantier est tenue. Une date d'inauguration pour le Conseil municipal sera fixée sous peu.

3.2.3 Espaces publics, Belle-Terre

En ce qui concerne les espaces publics, le chantier de Belle-Terre est à bout touchant, avec la fin des travaux prévue pour cet été. Les espaces de jeux ont été réengazonnés et l'enveloppe d'économie sur ce chantier d'environ 42 millions se situe entre CHF 800'00.- et CHF 1'000'000.-. Il reste encore l'évacuation du parking et quelques travaux de finition à effectuer.

3.2.4 Espaces publics, Pavillon des jardiniers

L'enveloppe du Pavillon des jardiniers ne peut pas être tenue, la commune étant tributaire de la mauvaise conjoncture des dernières soumissions d'offres. Il n'y aura cependant pas de dépassement majeur. Une réception avec les SIG aura lieu fin juin et la fin des travaux est prévue pour fin août.

3.2.5 Espaces publics, forêt participative

La forêt participative Miyawaki est en cours de complétion, des plants de vignes ont été récemment plantés dans la partie inférieure, ce qui permettra de faire un vin de Thônex dans les années à venir selon la volonté du CA.

3.2.6 Travaux et bâtiments, mairie

Les travaux d'extension de la mairie arrivent également à bout touchant. La zone de transit des véhicules sera bitumée du 18 au 20 mai. Les arbres ont été plantés, les cheminements sont faits. L'enveloppe sera tenue selon la volonté du CM et l'engagement du CA.

3.2.7 Travaux et bâtiments, Adrien-Jeandin et Belle-Terre



Les travaux sanitaires à Adrien-Jeandin ont révélé des rentrées de soumission conduisant à des économies d'un demi-million environ. L'école de Belle-Terre devrait aussi coûter 2 à 2,5 millions de moins que le budget voté.

3.3 M. Marc Kilcher, Maire

Les communications de M. Kilcher, Maire, sont retranscrites ici pour faciliter la lecture. Il est à noter qu'elles ont été formulées à 21h42.

3.3.1 Inauguration chemin mémoriel

M. Kilcher convie les personnes présentes à l'inauguration du chemin mémoriel qui aura lieu à Fossard.

3.3.2 Circulation

Il signale que dans le cadre des annonces sur la circulation et les contrôles réalisés sur l'axe Adrien-Jeandin, dans la remontée en direction de la rue de Genève. Les résultats sont très bons puisqu'il n'y a eu aucun dépassement en 7 jours et 17'000 véhicules sur cette zone limitée à 40km/h.

3.3.3 Curling

Les championnats du monde de curling ont eu lieu au CSSM et ont connu un franc succès qui amènera la commune à avoir de nouveau l'année prochaine une prestation internationale dans la halle de curling.

3.3.4 Renouvellement du Conseil administratif

M. Bruno Da Silva reprendra la mairie dès le 1er juin.

4. Rapports des commissions

- **M. Nicolet, président de la commission espaces publics**

Rapport de Commission Espaces Publics - CM du 10 mai 2022.

Le jeudi 31 mars 2022, en présence de M. Marc Kilcher Maire, MM. François Fortuna secrétaire général- adjoint, Eddy Philippe chef du service des espaces publics et Johan Didion adjoint du chef de service au pôle espaces verts.

Le procès-verbal du 22 février 2022 a été accepté par 3 oui et 3 abstentions.

Parc Marcelly : Présentation des dernières mises à jour du projet par Madame Mautone du Bureau Oxalis. Il est à noter que ce projet a fait l'objet de plusieurs commissions « Espaces publics » et nos études de cet important dossier ont relevé de nombreux points à réexaminer d'où cette nouvelle présentation.

C'est à l'unanimité que la commission a donné l'aval au Conseil administratif d'aller plus loin dans le projet du parc Marcelly, comprenant les 3 points acquis



qui concernent les bordures, l'éclairage et les espèces, ainsi que la réserve sur le maintien des arbres à la place des jeux.

Traitement de la motion « la création de forêts de Miyawaki à Thônex » :

Monsieur Marc Kilcher, Maire, nous a indiqué que le but de cette présentation était de comprendre la dynamique acceptée par le CM et les exigences de ce type de forêts. Pour ce faire, nous avons eu une oratrice en la personne de Madame Joelle Martinoya, qui nous a informés sur tenants et aboutissants de l'élaboration de ces zones arborées. Concernant les emplacements sur notre commune de Thônex, la commission attend des propositions du service des Espaces Publics, qui sont à même de bien cibler les sites.

Pas de votation sur ce point.

Dans les divers, il a été question de la création d'une petite forêt dans une propriété, d'une circulation illicite sur l'ancienne route de Jussy, et une inondation dans un emplacement de jeux.

La séance a été levée à 21h01

- **M. Wünsche, président de la commission MICA**

Rapport de commission MICA du 5 avril 2022

Invités :

Mme VETTERLI, Consortium des coopératives Fomhab, l'Habrück, Oxymore et Cooplog
Mme Céline BOURGEOIS, Cheffe de projet pour l'Office de l'urbanisme de l'État de Genève.
M. Yannis IOANNIDES, Comptoir Immobilier

M. Jorge BALLADARES, Comptoir Immobilier

M. Bertrand REVERDIN, Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CEG)

M. Yves AKNIN, Maître d'ouvrage chez Batima C-2I

La commission du 5 avril dernier s'est déroulée ainsi :

1. Bref rappel des travaux de l'étape 1

M. Ioannides, représentant le Comptoir Immobilier nous a donné des explications sur l'état d'avancement du projet, en commençant par un bref rappel de l'étape 1, avec un rappel du contexte général (et l'historique du projet), l'avancement des aménagements des espaces publics et de la pièce A2-B : la finalisation des éléments a pu avoir lieu entre cet hiver et le début du printemps. La végétation commence à reprendre avec l'arrivée des beaux jours. Pour la pièce A2-B, il restera d'ici juin la finalisation des esplanades et du revêtement définitif avec des matériaux concassés du Salève.

Un rappel sur la volonté de mixité socio-économique dans le quartier a également été fait, expliquant la répartition des types de logements.



Enfin, les enjeux énergétiques ont été abordés, nous expliquant que 90% de l'énergie du quartier sera renouvelable (géothermie, solaire et pompe à chaleur).

2. Présentation des travaux de l'étape 2 (pièces A1 et A3)

Ces pièces seront constituées d'environ 500 logements par pièce. Dans la pièce A1, il y a la présence sur un quart du périmètre de Batima-C2I, un autre quart par la Caisse de Pension de l'État de Genève (CPEG) et pour le dernier quart, un consortium de quatre coopératives. Toutes ces entités étaient représentées lors de cette commission.

M. Ioannnides a ensuite présenté les cinq grands groupes de réflexion qui regroupent les maîtres d'ouvrages et différentes parties prenantes de l'étape 2 :

1. *Habiter et vivre ensemble,*
2. *L'empreinte carbone*
3. *Nature, Biodiversité & Agriculture urbaine*
4. *La mobilité*
5. *Ingénierie financière.*
6. *Synthèse et Manuel de projet.*

En lien avec les futurs PLQ, M. Balladares nous a ensuite exposé une illustration de la morphologie prévue pour cette étape. Avec la collaboration du groupement de maîtres d'ouvrages et de l'Office de l'urbanisme, une démarche a été choisie pour rediscuter le projet. Les mandataires qui ont élaboré la première version du PLQ, c'est-à-dire l'équipe d'Urbaplan et ADR pour le mandat paysage, ont été contactés pour rediscuter du projet. L'idée a été de travailler sous la forme de workshops, l'objectif étant d'avoir une diversité d'approches autour de ces questions pour faire ressortir des éléments marquants pour optimiser le projet.

Les rez-de-chaussée ont été étudiés, pour intégrer des programmes de mobilité douce, améliorer les questions de perméabilité, les rapports avec les espaces extérieurs, et favoriser les activités et les locaux communs pour animer le quartier.

Le PLQ d'origine prévoyait des bâtiments au-delà de 30 mètres. La demande donnée aux architectes a été d'amener des solutions afin d'éviter des bâtiments de plus de 30m, et éviter un « effet de barre. »

Les PLQ prévoyaient de manière très stricte les fronts bâtis externes, avec des constructions obligatoires sur les lignes désignées. Comme ces bâtiments sont intégrés dans un espace paysager très dégagé, un effet de monumentalité a été détecté. Une recherche de solutions a été lancée pour avoir plus de souplesse sur cette question.

Mme Bourgeois nous a ensuite présenté la planification générale des PLQ. Une enquête publique est prévue lors du 4^e trimestre 2022, et le préavis du Conseil municipal aura lieu en début d'année 2023, avec la procédure d'opposition qui suivra au printemps. L'adoption du Conseil d'État est prévue au deuxième semestre, avec la prévision du PLQ en force à fin 2023.

Les commissaires ont ensuite pu poser diverses questions aux invités, notamment sur les places de parking envisagées, ainsi que celles pour les vélos, sur le choix



des matériaux de construction, sur les capacités énergétiques de la géothermie et sur le recyclage des eaux usées.

Les invités ont été libérés à 19h54.

Pour plus de détails, le PV est disponible sur CMNET. Une présentation imprimée des slides présentés a également été distribuée aux commissaires.

3. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2021

Il a été accepté par 3 oui et 3 abstentions.

4. Discussion

Une question concernant le gabarit des immeubles a été adressée au Conseil administratif, ainsi que d'autres sur de potentiels futurs jardins participatifs et sur les façades des bâtiments.

5. Divers

Une question concernant le manque de signalétique sur les chemins carrossables mais destinés aux piétons a été adressée au Conseil administratif, qui s'est dit conscient de la situation actuelle et prêt à prendre des mesures adéquates.

La séance a été levée à 20h17.

- **M. Knörr, président de la commission sécurité publique**

Rapport de la commission sécurité publique du 12 avril 2022

La séance s'est tenue en présence de Monsieur Marc Kilcher Maire, de Madame Nathalie Lacombe sergente et de Messieurs Alexandre Quinodoz sergent et Michaël Chanez appointé. Cinq points sont à l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du procès-verbal la séance du 1^{er} février 2022

Le procès-verbal est approuvé par trois oui et deux abstentions.

Point 2 : Présentation du bilan annuel 2021 et actions cette année 2022

Le sergent Quinodoz présente une projection qui illustre le bilan de l'année 2021 et décrit les actions pour l'année 2022.

En 2021 les interventions ont été nombreuses et diversifiées. Elles comprennent, les travaux administratifs qui vont des auditions au suivi judiciaire et à la rédaction de divers rapports, en particulier les rapports de contraventions. Les actions de circulation qui concernent la pose de signalétiques ; l'installations des appareils de sensibilisation à la vitesse ; la maintenance et les levées des horodateurs, mais aussi les contrôles de circulations planifiés selon les problématiques et les doléances des habitants. Beaucoup de temps est aussi consacré à la lutte contre les incivilités. Elles



concernent majoritairement les dépôts sauvages. Dans leurs interventions, les APM de Thônex ont également mené des actions de prévention dans les écoles. Toutes ces interventions sont conduites en parallèle des patrouilles sécuritaires. Il sied encore d'ajouter les réquisitions et contrôles poursuivis dans le cadre des directives « covid ».

Pour 2022 un renforcement de la collaboration avec les APM de Chêne-Bourg est planifié. Une action de mobilité organisée conjointement entre Thônex et Chêne-Bourg est justement prévue, sur la « voie verte » le 21 mai. Des patrouilles de sécurité mixtes ont déjà été réalisées. Elles seront poursuivies. Un rapprochement entre les deux services du stationnement est également attendu.

Une question est posée concernant une collaboration avec Chêne-Bougeries. Monsieur Kilcher, Maire, explique que Chêne-Bougeries n'a pas la même typologie de population ni la même dynamique que Thônex et Chêne-Bourg. Stratégiquement il faut en priorité pérenniser la collaboration avec Chêne-Bourg avant d'envisager de voir plus grand !

Des inquiétudes face à un surplus de travail provoqué par l'urbanisation de Belle-Terre se font jour ainsi que d'autres concernant la situation à la place Graveson. Les APM répondent que les problématiques sont actuellement moindres.

Des précisions sur les « points de contact » sont sollicitées. Les points de contacts sont actifs depuis des années et répondent aux doléances de chacun.

Une interpellation revient sur un fait divers qui a frappé Thônex, un brigandage. (Où étaient les APM ? Quelle a été la suite donnée ?). Il est rappelé que les polices municipales ne sont pas le premier échelon de l'intervention.

Elles ne travaillent pas h24 7/7 et ne disposent pas de tous les outils nécessaires (sirène, feu bleu etc.). En cas d'urgence il est impératif d'utiliser les numéros d'appel à trois chiffres (117, 118, 144). Il est précisé que, concernant les nouvelles prérogatives des APM, leur « patron » est le Ministère public et que dans ce cadre ils sont tenus à un devoir de réserve même à l'égard de l'exécutif.

Le président décide que le point quatre « motion améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention » sera traité avant le point trois, ceci afin de libérer plus rapidement les APM.

Point 4 : « Motion améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention »

L'appointé Chanez explique le concept des « jardins de circulation ».

Ce sont des espaces ludiques et pédagogiques dédiés aux enfants. Ils sont destinés à l'apprentissage de la circulation. Il s'agit de surfaces, sur le sol desquelles sont représentés, en miniature et d'une façon stylisée, des routes des intersections, des carrefours, correspondant au trafic d'une agglomération. L'appointé Chanez décrit les différents types d'aménagements existants et présente les



emplacements disponibles à Thônex. Le préau de l'école Adrien-Jeandin serait le meilleur choix. Un « jardin de circulation » pourrait être facilement créé en l'intégrant au projet de parc aqualudique.

La proposition de poursuivre le concept de piste d'éducation est approuvée à l'unanimité. Les débats se poursuivent sans les APM

Point 3 : Règlement sur l'affichage électoral.

La parole est donnée à Monsieur le Maire qui rappelle que le président du CM l'a interpellé car une couleur politique avait utilisé des panneaux d'affichages communaux réservés aux sociétés communales. La question est de définir si un parti est bien une société communale et préciser le cadre de l'action politique.

Les avis sont partagés. Certains pensent qu'il serait pertinent de créer un nouveau règlement, d'autres qu'il serait facile de modifier le règlement actuel, ou de maintenir un statu quo. Au final, l'idée de mandater le Conseil administratif afin qu'il fasse de proposition d'utilisation des panneaux de société en dehors des périodes électorales est acceptée à l'unanimité.

Point 5 : Divers

Concernant le service du contrôle du stationnement, Monsieur Kilcher, Maire, informe de l'ouverture d'un partenariat avec Chêne-Bourg. Il y aura une seule équipe pour les deux communes. Il s'agira du premier service unifié de contrôleurs. Monsieur le Maire espère pouvoir annoncer cet accord le 6 mai.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée. La séance est levée à 20h15.

- **Mme Moro, présidente de la commission sécurité territoriale, approvisionnement**

Rapport de la commission sécurité territoriale et approvisionnement du 24 mars 2022

En date du 24 mars 2022, la commission sécurité territoriale et approvisionnement a traité des points suivants, en présence de M. Bruno Da Silva, Conseiller administratif :

- Audition du Col Nicolas Schumacher, commandant du groupement du SIS : M. Schumacher a présenté le déploiement du groupement du service d'incendie et de secours (groupement SIS) avec un bref historique. Il a évoqué les différentes possibilités pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires de rejoindre le groupement, dont la décision ressortira de chaque commune. Il a également précisé les éléments de la loi votée par le Grand Conseil en octobre 2020 réglant l'activité des services d'incendie, des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à Genève.



- Audition de M. Raphaël Wittwer, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex :

M. Raphaël Wittwer était présent pour répondre aux questions des commissaires en lien avec le projet de groupement susmentionné. Les commissaires ont principalement souhaité connaître la position du commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex. En substance, il ressort de sa position qu'il sera très difficile de ne pas intégrer ce groupement puisque le sentiment général est que la décision a déjà été prise. Les états-majors communaux risquent de ne plus être considérés comme tels et le tout sera sous le chapeau du SIS, ce qui fera indéniablement perdre de l'autonomie aux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires communales.

M. Wittwer a indiqué aux commissaires que la compagnie de Thônex cherchait désormais à s'allier avec les compagnies de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, avec lesquelles il faut absolument pouvoir collaborer. La collaboration, maintenant que les effectifs ont changé, se passe mieux et des synergies sont identifiées.

Les commissaires ont ensuite eu l'occasion de discuter et de souligner notamment le fait que la question devra se poser, en cas de refus de rejoindre ce groupement, du « double financement » de l'activité des sapeurs-pompiers puisque la commune de Thônex devra dans tous les cas participer aux frais du SIS. Il a également été relevé que les sapeurs-pompiers volontaires seront formés par le biais de ce groupement SIS, pour leur formation de base, que la commune s'intègre ou non à ce dernier. Enfin, les commissaires ont pris acte que de nombreux éléments n'ont pas encore été déterminés et présentés et qu'une nouvelle discussion à ce sujet devra prochainement avoir lieu. Les commissaires ont également compris que la volonté de la compagnie communale n'était pas nécessairement d'être intégrée dans le groupement SIS à ce jour et en l'état.

La séance a été levée à 21h13.

- **M. Leutenegger, président des commissions écoles, jeunesse et sport et travaux et bâtiments**

Rapport de la séance conjointe des commissions Ecole, Jeunesse et Sport et celle des Travaux et Bâtiments du 3 mai 2022.

En date du 3 mai 2022, les commissions Écoles, Jeunesse et Sport ainsi que Travaux et Bâtiments, en présence de MM. Kilcher, Maire, et Uehlinger, CA, ainsi que de M. Poncioni, responsable du service des bâtiments, ont traité des points suivants :

1. Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2022

Le PV est approuvé par 10 oui et 5 abstentions.



2. Réfection du plafond de la salle de gymnastique de Pont-Bochet

M. Uehlinger présente la situation. En préambule, il est mentionné que ce point a déjà fait l'objet d'un vote en commission des finances et a été approuvé.

Comme indiqué par les experts lors de la séance conjointe des commissions Ecole, Jeunesse et Sport / Travaux et Bâtiments / Espaces publics du 27 janvier dernier, le plafond de la salle de gymnastique de l'école de Pont-Bochet n'est plus aux normes, montre des signes d'usure et le toit de la salle pourrait ne plus supporter de poids complémentaires comme par exemple de la neige. Il montre par ailleurs des problèmes d'étanchéité.

La question de lier cette réparation à la réfection de l'ensemble de l'école a été examinée. Il nous est présenté diverses possibilités : soit raser l'école et la reconstruire, soit la rénover, soit rénover le plafond et le toit de la salle de gymnastique en y intégrant, comme demandé en commission Finance des panneaux photovoltaïques.

Les deux premières possibilités sont à l'heure actuelle écartées par le CA en raison des coûts très importants que cela engendrerait. Une étude avait à ce sujet été menée en 2014. Ceci est à mettre en regard des investissements qui devront être fait pour la construction du demi-groupe scolaire de Caran-d'Ache et la possible extension de l'école de Belle-Terre lors de la phase trois du projet.

Dans cette situation, la réhabilitation de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet, qui accueillera des élèves pour au moins dix ans encore, semble être pour le CA la meilleure solution.

M. Poncioni indique ensuite avoir pris contact avec une société qui s'occupe de la pose de panneaux photovoltaïques afin d'évaluer les possibilités techniques. Le principe d'une pose de toiture photovoltaïque assurant également l'étanchéité a été validé. Diverses questions concernant les installations électriques sont encore pendantes, mais les résultats de ces études devraient pouvoir nous être présentés d'ici le mois de juin.

La discussion est ensuite ouverte.

Il est rappelé que la commission des finances proposait de valider le premier crédit budgétaire pour la réfection du toit et qu'un second crédit pour la pose des panneaux photovoltaïques soit ensuite proposé au mois de juin.

La discussion se porte sur l'opportunité de réhabiliter ce plafond alors même qu'on ne sait pas ce qu'il adviendra de cette école dans les années à venir. Il est rappelé que le souhait est que cette école soit fonctionnelle pour les dix années à venir et qu'il n'est pas envisagé de rénovation supplémentaire de cette école en plus de la construction de l'école Caran d'Ache et de l'éventuelle extension de celle de Belle-Terre. Une rénovation de l'école n'est à l'heure actuelle financièrement pas tenable. Il s'agit donc de conserver l'école actuelle de Pont-Bochet en ne rénovant que la salle de gymnastique qui, si cela n'était pas fait, ne serait bientôt plus utilisable. Cette solution est financièrement la meilleure.



Après discussion, les commissions réunies acceptent par 13 oui et une abstention le crédit de CHF 980'000.- en vue de la réhabilitation du plafond de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet.

Le principe d'ajout de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de gymnastique est ensuite approuvé par 12 oui et 2 abstentions.

3. Nouvelle école Caran D'ache, point de situation

M. Uehlinger présente la situation. Après discussion avec les représentantes du DIP au sujet des écoles de la commune, la priorité a été donnée au groupe scolaire Caran d'Ache et aux extensions possibles envisagées à Belle-Terre. Concernant Caran d'Ache, il s'agira d'un groupe scolaire de probablement huit classes avec une représentation de tous les degrés. Notre commune a demandé aux représentantes quel programme devait être envisagé (salle de rythmique, gymnastique, etc.). Une réponse de structure ad minima sera rendue prochainement en considérant l'état des autres écoles communales. Un concept de structure en bois et comprenant sans doute une salle de gymnastique semble néanmoins se profiler. M. Kilcher complète en décrivant les importants besoins d'accueil des élèves de la commune et particulièrement dans la zone entre la Voie Verte et la Rue de Genève.

La discussion est ensuite ouverte. Après question ce groupe scolaire pourrait entrer en fonction en 2027 après le départ de l'entreprise Caran d'Ache.

4. Divers

La question des locations des salles de gymnastique de la commune et la mise à disposition de ces salles au CSSM est abordée.

M. Kilcher rappelle que certains clubs du CSSM ont des problèmes d'accès à des salles. Les trois communes chénoises ont donc décidé de mettre à disposition du CSSM une salle par commune, le samedi, et sous gestion complète du CSSM. Pour le reste des locations de ces salles, elles sont coordonnées par la commune.

La séance a été levée à 19h44.

• M. Calame, président de la commission des finances

Rapport de la Commission des finances du 7 avril 2022

Présents : 8 commissaires / 8

Michel Zeder et François Fortuna, secrétariat général

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 mars 2022

Le PV est approuvé par 3 oui et 2 abstentions.

2. Priorisation des projets d'investissements (plan quadriennal) – indication à donner au CA



Comme il y a 2-3 ans, la commission des finances a analysé, sur la base des indications de F. Fortuna et M. Zeder, chaque objet indiqué au plan quadriennal des investissements (légèrement adapté à celui annexé au Budget 2022 afin de tenir compte de légères évolutions). Les commissaires ont déterminé si l'échéance indiquée semble souhaitable ou s'il y avait lieu de repousser certains investissements.

À l'exception des points suivants, la commission des finances, sous réserve d'acceptation future de chaque projet, suit les propositions du CA sur les échéances prévues.

Objets avec remarques et/ou souhait différent :

- « Réfection du chemin de Chantemerle » et « Acquisition et réfection du chemin Plein Sud », ces 2 réalisations ne sont pas à faire en même temps. Certains commissaires s'interrogent sur l'acquisition du chemin Plein-Sud dans la mesure où la commune est déjà au bénéfice d'une servitude de passage public.
- « Etienne-Chennaz, aménagement de surface (suite et fin) », « Route de Villette, stabilisation du mur et du trottoir », « Nouvelle crèche aux Communaux d'Ambilly (étape II) » et « Nouvelle école sur la parcelle ex-Caran d'Ache – 8 classes » : le timing sera défini par l'avancement des projets/acquisitions en cours.
- « École Pont-Bochet » : la commission s'en remet à la décision de la commission travaux et écoles du 3 mai.
- CSSM divers investissements : la commission ne peut se prononcer en raison d'un manque d'information de la part du CSSM.
- « Réaménagement du parc Apollo » : la commission souhaite un report de l'ordre de 5 ans.
- « Réaménagement de la place du Chêne-Vert » : la commission souhaite que ce point soit traité après les choix validés de l'étude « Espace rue », la place étant jugée dans un bon état.
- « Réfection du chemin du Petit-Bel-Air », « Réfection du chemin du hameau de Fossard (voirie) », « Réfection de l'avenue des Verchères + av. Suisse + éclairage » et « Réfection du chemin du Foron » : oui mais ne doivent pas être faits en même temps.

3. Règlement du CM : possibilité ou non de conseiller-ère municipal-e suppléant-e

Suite à un débat argumenté sur les avantages et inconvénients des conseillers et conseillères municipaux suppléants, la commission était très partagée, sur vote décisif du président, la décision a été prise de retraiter cette question au 2^e semestre avec des propositions concrètes de fonctionnement à préparer par celles et ceux qui soutiennent cette idée.

Note hors-séance : il convient aux défenseurs du projet de proposer un nouvel article du règlement du CM conforme à la loi votée par le Grand Conseil, avec transmission au préalable au Secrétariat général pour que ce dernier puisse s'assurer de la conformité avec le SAfCom avant la séance.

4. Divers

Pas de divers



À M. Boux de Casson qui intervient pour demander la présentation du rapport de la commission mobilité du 17 mars, le Président répond que ce rapport n'ayant pas été envoyé à temps, il n'est pas intégré à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

5. Comptes 2021 de la commune

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger rappelle que la présentation affichée des comptes est passée en commission des finances. Les comptes sont « malheureusement bons », un bonus de 2,3 millions étant constaté, dont la majorité sera reversé dans la réserve conjoncturelle. La problématique des revenus liés aux impôts est que les prévisions de l'État présentent des écarts importants et qu'il est difficile de piloter le navire communal en se basant dessus. En effet, avec des variations de l'ordre de 10%, il devient difficile de prévoir des politiques publiques onéreuses. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à ce sujet au service des affaires communales. Cela dit, M. Uehlinger espère pouvoir continuer à annoncer des bonnes nouvelles car les bénéfiques faits permettent d'envisager l'avenir plus sereinement. Il faut garder à l'esprit que la commune est toujours sous l'égide d'un plan quadriennal qui l'oblige à revenir à l'équilibre en 2025.

M. Uehlinger affiche la répartition des dépenses. Les charges du personnel (en bleu) comprennent les 3,7 millions des services généraux, les 2,4 millions pour le sport, 1,8 millions pour la sécurité, 1,2 millions pour les routes. La partie en vert comprend le service au tiers (assurances, eau, énergie, honoraires divers) pour 4 millions, les entretiens pour 2,1 millions et le matériel pour 1 million. La partie jaune représente les amortissements, qui sont incompressibles. La partie orange représente les charges financières liées à l'entretien des immeubles du patrimoine financier et les charges de transfert (subventions incompressibles telles que la FJT, le GIAP, la maison de quartier, le CSSM ou encore le SIS).

M. Uehlinger montre ensuite l'évolution du centime additionnel à Thônex, lié à la population de 15'000 habitants, vraisemblablement 17'000 actuellement avec le développement du quartier de Belle-Terre. Les comparaisons des différents impôts avec les années précédentes montrent que ces derniers n'ont pas trop changé.

Les crédits budgétaires supplémentaires qui vont être votés ce soir sont presque les plus faibles que la commune ait connus et montrent que la commune se porte plutôt bien.

Dans les investissements réalisés cette année, M. Uehlinger relève que les aménagements de l'école de Belle-Terre, les communaux d'Ambilly et les travaux d'extension de la mairie représentent une tendance cyclique à des investissements importants qui devrait ralentir en 2022-2023 et reprendre lors de l'étape 2 de Belle-Terre.

Les investissements sont répartis de la manière suivante : 8 millions pour les communaux d'Ambilly, 3,7 millions pour l'extension de la mairie, 2,5 millions pour l'avenue Tronchet et de 775'000 francs pour le reliquat de la salle des fêtes. L'école Mica représente un investissement de 13 millions, et celui pour l'école Adrien-Jeandin s'élève à 1,1 million. La rénovation des vestiaires du stade des Trois-Chêne, celle du Nautica et les aménagements du parc Marcelly sont les principaux postes qui viennent compléter les investissements.



Les routes communales représentent une enveloppe de 3,2 millions dont 2,5 sont consacrés aux modifications de circulation au chemin de la Mousse et de la route de Jussy.

La mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy s'élève à 790'000 francs et le système d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées représente un investissement de 260'000 francs.

M. Uehlinger conclut en avançant que les sommes engagées sont au-delà de des possibilités d'autofinancement et que le recours à l'emprunt sera utilisé jusqu'en 2023 pour combler les dépenses.

Le Président donne les conclusions de la commission des finances du 26 avril, dont les commissaires ont approuvé à l'unanimité tant les crédits complémentaires à voter que les comptes dans leur globalité.

Mme Raiola donne lecture d'une déclaration du PDC-VL :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je fais cette déclaration au nom du groupe PDC-VL. Avant toute chose, nous tenons à remercier à la fois le secrétariat général par le biais de MM. Guex et Zeder ainsi que M. Giroud du service financier. Par extension, nous remercions tous les collaborateurs communaux qui ont contribué à la bonne tenue des comptes ainsi que notre exécutif.

Permettez-moi de relever quelques points importants sur lesquels le PDC-VL aimerait revenir et qui méritent d'être mis en lumière. En premier lieu, nous tenons à mettre ces résultats en perspective de la crise sanitaire. En effet, nous observons de nombreux non-dépensés qui peuvent troubler notre lecture positive de ces comptes. Malgré cela, nous tenons à saluer les efforts de nos autorités dans la maîtrise des dépenses imprévues causées par la pandémie. Nous encourageons le Conseil administratif à poursuivre dans cette voie.

En deuxième lieu, les revenus. Alors que certains promettaient des lendemains extrêmement difficiles avec l'adoption de la réforme fiscale des entreprises, force est de constater que des rentrées supplémentaires sont au rendez-vous. Notre économie est solide et lorsque des bonnes conditions-cadre sont posées, chacun y trouve son compte.

En troisième lieu, nous ne pouvons que nous réjouir que malgré un budget pessimiste, les prestations à la population ont été maintenues et ont même été renforcées. Nous nous réjouissons des efforts du Conseil administratif et des services pour s'adapter et être dynamiques face à l'évolution financière réelle. Cependant, nous regrettons encore une fois l'écart entre les prévisions et la réalité. Cela représente un vrai problème pour gouverner correctement.

Un petit bémol à relever serait peut-être de nous appeler à la vigilance, afin de mieux nous préparer aux effets économiques invisible que la crise pandémique pourrait encore révéler dans un futur proche. À cela s'ajoutent les incertitudes autour du conflit en Ukraine. Cela peut nous mettre sous pression avec la hausse des prix des matières premières ou même du financement de la dette communale. Il nous faudra mener une gestion très attentive de nos finances.

À nouveau, comme pour cet exercice 2021, cela ne devra pas se faire au détriment des prestations à la population. Celle-ci aura justement davantage besoin d'une présence forte des pouvoirs publics en tout temps.



M. Boux de Casson tient à remercier l'administration, en particulier MM. Giroud et Zeder pour la qualité des comptes présentés ainsi que pour les précisions et explications données. Le résultat positif des comptes 2021 n'était pas attendu, le budget prévoyait un surplus des dépenses de CHF 2'658'000.-. Le PLR ne peut donc que se réjouir de ce retournement de situation et du résultat final affiché pour l'année 2021.

Les économies ont été réalisées alors que crise sanitaire s'est vissée et que le recrutement de nouveaux employés dans différentes fonctions de la mairie a été retardé. La dissolution du service des correspondants de nuit a également fortement contribué à ces économies. Le service social a été réorganisé et musclé, il apporte des améliorations continues tout en gagnant en efficacité. Enfin, la dissolution partielle d'une provision destinée à couvrir un reliquat d'impôt a également contribué à ce résultat.

Du côté des recettes fiscales, le PLR note que la commune a pu bénéficier d'un apport additionnel provenant de la taxation de la fortune des personnes physiques à la suite de la bonne tenue des marchés boursiers et surtout de l'imposition à la source. Enfin, le fonds de péréquation communal provenant de l'imposition des personnes morales a permis à la commune d'obtenir du canton un complément de près d'un million de francs.

Au passage, M. Boux de Casson relève les effets positifs de la RFFA et rappelle cependant que l'effort d'investissement de la commune reste très soutenu et par conséquent, le montant de la dette de la commune demeure important (environ 163% des revenus). Enfin, compte tenu des investissements à venir qui se maintiennent à des niveaux très élevés, le PLR restera vigilant et s'assurera que les deniers publics restent bien utilisés en vue d'assurer des finances durablement saines pour la commune. Le groupe PLR accepte les comptes 2021 ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires.

M. Leutenegger fait une déclaration pour le groupe Alternative écologique et sociale, qui remercie vivement MM. Zeder et Giroud pour la qualité du travail de préparation et de présentation des comptes à voter ce soir ainsi que pour les éclaircissements fournis. Le groupe salue également le travail du Conseiller administratif en charge des finances ainsi que celui de ses collègues pour le soin apporté à la gestion financière de la commune.

L'Alternative prend acte de l'excédent positif de plus de 2,3 millions. Ceci est dû d'une part aux non-dépensés de la situation covid, la pandémie ayant entraîné la non-réalisation de projets d'importance, et d'autre part les revenus de l'impôt se sont révélés bien supérieurs aux estimations faites par l'administration fiscale cantonale. De meilleures projections de leur part sont sans doute difficiles mais restent néanmoins souhaitables. Le groupe Alternative écologique et sociale approuve les comptes 2021 de la commune de Thônex.

Au nom de l'UDC, M. Stark remercie M. Zeder et tous collaborateurs de la mairie, ainsi que l'ensemble du Conseil administratif, pour la réalisation des documents détaillés de qualité présentés ce soir. L'UDC prend bonne note des résultats de l'année comptable 2021 et les approuvera en séance plénière tout comme elle l'a fait en commission des finances. Elle approuvera également les crédits supplémentaires ainsi que le montant attribué à la réserve conjoncturelle.

La parole est donnée à M. Stark pour la lecture de la délibération.

Délibération

Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits



budgétaires supplémentaires 2021

- vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),
- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 26 avril 2022,
- vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du conseil administratif, le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité des personnes ayant voté,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 44'666'958.18 aux charges et de CHF 46'988'977.35 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'322'019.17.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 37'610'082.92 aux charges et de CHF 2'551'086.90 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 35'058'996.02.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 262'801'685.91.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021, pour un montant total de CHF 297'125.57 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



7. D'accepter qu'un montant de CHF 1'857'615.00 soit attribué à la réserve conjoncturelle, conformément au règlement sur la réserve conjoncturelle voté le 9 février 2021 par le Conseil municipal.

6. Comptes 2021 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Président de la fondation de la commune de Thônex pour le logement et Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger annonce que les comptes de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement sont bons, avec un résultat financier au bénéfice de CHF 1'439'206.- pour l'exercice 2021.

Le Président rapporte les conclusions de la commission des finances du 26 avril, qui a approuvé lesdits comptes à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Délibération

Comptes de l'exercice 2021 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2021, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 26 avril 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2021 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

7. Demande d'un crédit de CHF 980'000.- pour financer la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école Pont-Bochet



Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux travaux et bâtiments.

M. Uehlinger rappelle que ce dossier est passé par plusieurs commissions (celle des finances et celle jumelée des écoles et travaux/bâtiments). Les travaux de rénovation sont nécessaires car la salle n'est pas utilisable en cas de charge trop importante, donc surtout en hiver à la suite de fortes tombées de neige. Le projet permet de rendre pérennes les travaux pour au moins 10 ans, ce qui justifie l'investissement.

En outre, une proposition judicieuse a été faite par le CM pour rajouter des panneaux photovoltaïques en réalisant une économie à long terme, mais qui implique un coût supplémentaire à court terme. En principe et par expérience, le coût d'installation des panneaux photovoltaïque s'amortit sur 7 à 8 ans et devient rentable au-delà.

M. Marc Kilcher, Maire, arrive à 20h47.

La parole est ensuite donnée à M. Leutenegger, président de la commission réunie écoles, jeunesse, sports et travaux, bâtiments (séance de commissions jointes du 3 mai 2022).

M. Leutenegger rapporte que les commissions ont accepté le crédit de CHF 980'000 francs par 13 oui et 1 abstention et le principe d'ajout de panneaux photovoltaïque a été approuvé par 12 oui et 2 abstentions.

M. Calame, président de la commission des finances reprend la parole pour annoncer que cette dernière a approuvé par 7 oui (unanimité) cette demande de crédit.

Mme Tercier fait lecture d'une déclaration au nom du PLR concernant la réhabilitation du plafond de la salle de gymnastique à l'école Pont-Bochet.

Une expertise du plafond de cette salle de gymnastique a été menée par Charpente Concept et il a été constaté un sous-dimensionnement général de la charpente, ainsi qu'une insuffisance des pièces de liaison des éléments porteurs en bois. En plus, les tuiles existantes comportent de l'amiante. Une fois cette toiture réparée, cette salle de gymnastique pourra facilement être utilisée pendant au moins 10 ans et accueillir également certaines activités du parascolaire ainsi que des associations sportives.

Lors de notre commission travaux/bâtiments, une pose de panneaux photovoltaïques a été évoquée et pour ce faire, un crédit supplémentaire nous sera bientôt soumis. Nous soutenons cette demande de crédit de CHF 980'000.- et souhaiterions qu'en temps utile, l'école de Pont-Bochet soit rénovée étant donné qu'il y a une forte augmentation d'enfants sur la commune. Pour conclure, nous espérons que vous voterez également en faveur de cette demande de crédit.

M. Saudan donne lecture d'une déclaration pour le groupe PDC-VL.

Un crédit de CHF 980'000.- nous est proposé ce soir pour la réfection du toit de la salle de gymnastique de l'école de Pont-Bochet. Il est devenu urgent et indispensable de rénover le toit de cette école pour assurer une utilisation sécurisée et agréable.

Le montant peut paraître important lorsque nous posons la question « et après, quel avenir pour cette école ? Rénovation, agrandissement ou reconstruction ? ». La réponse est simple, pour 10 ans l'utilisation de la salle de gym est assurée et le crédit amorti.



De plus, le groupe PDC-VL a proposé en commission de voter un crédit supplémentaire. En juin, le CA doit proposer ce crédit pour la pose de panneaux solaires sur le toit et une adaptation de la nouvelle structure porteuse et ce pour profiter des travaux et échafaudages existants afin de diminuer les coûts d'une opération en deux temps. À noter que les panneaux solaires seront largement rentabilisés en 10 ans. Pour tous ces arguments, le groupe PDC-VL votera ce crédit et encourage les autres conseillères et conseillers à en faire de même.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 980'000.- pour la rénovation du toit de la salle de gymnastique de l'école de Pont-Bochet

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que cette école a atteint l'âge de 50 ans et qu'il a été procédé à une expertise du plafond et de la structure porteuse de sa salle de gymnastique,
- Attendu que la hauteur de la salle de gymnastique ne permet pas de faire un contrôle traditionnel et que ce plafond subit des chocs liés à l'exploitation normale de salles de sport,
- Attendu l'étude menée par le bureau Charpente-concept démontre un sous-dimensionnement général de la charpente de la salle de gymnastique et que les pièces de liaison des éléments porteurs en bois sont également insuffisantes,
- Attendu que le renforcement de ces éléments impose une réfection complète du toit de cette salle et qu'ils seront remplacés par des matériaux analogues à ceux présents actuellement,
- Attendu que les tuiles existantes contiennent de l'amiante et qu'elles seront évacuées et éliminées selon le protocole fixé par les directives cantonales, que l'isolation thermique sera remplacée par des panneaux d'une épaisseur de 200mm et que les luminaires seront refaits à neuf,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 110'250- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le descriptif et le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances en date du 26 avril 2022,
- Vu le préavis favorable des commissions écoles, jeunesse, sports et travaux, bâtiments du 3 mai 2022,
- Sur proposition du Conseil administratif,



Le Conseil municipal

décide

Au vote :

Par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 980'000.- destiné à la réfection complète du toit de la salle de gymnastique de l'école de Pont-Bochet, de déposer les faux-plafonds qui ne sont pas assez solidement fixés, de changer les tuiles qui sont hors-normes et de réaliser également le remplacement de l'isolation thermique, de la ferblanterie et des luminaires.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 980'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2023.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

8. Division de la parcelle dp 6459 – Belle-Terre, désaffectation du domaine public de la sous-parcelle dp 6459B – Pavillon des jardiniers et constitution de servitudes

Donner la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.

M. Uehlinger explique qu'il s'agit d'un accès autant aux TPG qu'aux SIG qui ont payé leur part des travaux sur le Pavillon des jardiniers.

M. Calame, Président du Conseil municipal, prend la parole et explique que ce point n'a pas été traité en commission, il y aura donc un vote sur l'entrée en matière de celui-ci.

Aucune demande de renvoi en commission n'ayant été formulée, le Président fait voter à main levée l'entrée en matière et la discussion immédiate.

Par 19 voix pour et 2 abstentions, l'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptées.

Aucune demande de prise de parole sur ce point n'étant formulée, le Président passe la parole à M. Stark pour la lecture de la délibération.

Délibération



Division de la parcelle dp 6459 – Belle-Terre, désaffectation du domaine public de la sous-parcelle dp 6459B – Pavillon des jardiniers et constitution de servitudes

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'article 11, al. 2 LDPu et 9A RDPu prévoyant la compétence du département chargé de la surveillance des communes pour approuver les désaffectations faisant l'objet d'une délibération du Conseil municipal qui portent sur des surfaces de peu d'importance, mais au maximum de 1000 m² ;
- Vu la délibération DA-40-21 votée par le Conseil municipal en date du 30 mars 2021 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'536'000.- destiné à la réalisation d'un pavillon des jardiniers dans le quartier Belle-Terre (Communaux d'Ambilly) afin de disposer d'un bâtiment sur site pour les activités du service de l'espace public ;
- Attendu que ce pavillon, qui est actuellement en construction, est réalisé en partenariat avec SIG et l'Etat de Genève pour les TPG afin de regrouper dans un même bâtiment les installations techniques abritant des installations de moyenne et basse tension (« MT-BT ») leurs permettant d'assurer les besoins électriques de la flotte E-Bus et les besoins des futures pièces urbaines A3, A5 et équipement public, ainsi qu'un local technique de l'Etat de Genève lié au fonctionnement de la station terminale E-Bus et enfin des sanitaires avec un usage mutualisé prévus dans le bâtiment pour les chauffeurs TPG (au regard de la station terminus) et pour le personnel de la Commune.
- Attendu qu'avant la mise en exploitation de ce nouveau pavillon il convient de régler les éléments fonciers tels que négociés avec SIG et l'Etat de Genève selon la convention conclue le 8 juillet 2021, prévoyant notamment la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune, la répartition des coûts entre les partenaires et les servitudes à créer dans la mesure où la Commune est propriétaire de la parcelle et du bâtiment construit ;
- Vu la nécessité de diviser la parcelle N° dp 6459 afin de désaffecter l'emprise de bâtiment du domaine public pour que ce bâtiment appartienne dès sa mise en exploitation au domaine privé communal (patrimoine administratif) ;
- Vu le dossier de mutation 13/2022 établi par le bureau de géomètre officiel Haller-Wasser en date du 4 mars 2022, prévoyant ladite division afin de détacher la sous-parcelle N° dp 6459B de 673 m² (future parcelle 6893) ainsi que la constitution de servitudes de passage au rez-de-chaussée et au sous-sol en faveur de SIG et de l'Etat de Genève (en vert), d'une servitude d'usage en faveur de SIG (en rose) et d'une servitude d'usage de local en faveur de l'Etat (en bleu), qui pourrait encore être légèrement modifié, ainsi que toute autre servitude nécessaire à l'exploitation des locaux de SIG et de l'Etat, notamment pour le câblage électrique ;
- Vu le projet d'acte notarié établi par les Notaires Unis ;

Sur proposition du Conseil administratif,



par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

Le Conseil municipal

décide

1. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle N° dp 6459B (future parcelle N° 6893 de la commune de Thônex, sise dans le quartier Belle-Terre, de 673 m², telle que figurant au dossier de mutation N° 13/2022, établi le 4 mars 2022 par le bureau Haller-Wasser, géomètre officiel, qui pourrait encore être légèrement modifié, la construction du pavillon des jardiniers n'étant pas encore terminée.
2. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 1.
3. D'accepter la constitution de servitudes de passage au rez-de-chaussée et au sous-sol en faveur de SIG et de l'Etat de Genève pour accéder aux locaux techniques du sous-sol, d'une servitude d'usage de local en faveur de SIG et d'une autre servitude d'usage de local en faveur de l'Etat de Genève, telles que figurées sur les plans en annexe du dossier de mutation N° 13/2022 précité, ainsi que toute autre servitude nécessaire à l'exploitation des locaux de SIG et de l'Etat.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

9. Droit d'opposition des conseils municipaux aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Maire.

M. Kilcher propose de passer la parole à M. Da Silva, en charge de la thématique et du suivi de l'ACG.

M. Da Silva rapporte que ce point survient après une discussion au bureau sur la question du montant de 6,2 millions voté par l'ACG en faveur de la Ville de Genève pour rouvrir des lieux d'accueil pour les sans-abris.

Le CA a exposé son mécontentement quant à la forme, et non le fond, dont avait été menée cette opération par le canton, raison pour laquelle le CA a proposé de voter une résolution pour exprimer ledit mécontentement et l'opposition sur le principe et la manière dont l'ACG et les communes ont été traitées. Il est important de préciser que l'exécutif ne se positionne pas contre la lutte essentielle qui doit être menée contre le fléau du sans-abrisme. Néanmoins, la façon dont les choses ont été gérées doit être dénoncée. Le CM a l'occasion ce soir d'envoyer un message fort au canton.

Pour rappeler le contexte, cela fait longtemps que la Ville de Genève ouvre des locaux pour accueillir les sans-abris lors de la période hivernale, qui ferment



traditionnellement le 31 mars. Or, cette année, il a neigé le 3 avril et c'est suite à quelques remarques furieuses sur les réseaux sociaux du Conseiller d'État en charge de la cohésion sociale que ce sujet a occupé le devant de la scène politique.

Cela a eu pour conséquence de mettre une pression notable sur l'ACG pour débloquer des fonds en urgence pour la réouverture de ces locaux. Le 5 avril, un courrier électronique a été envoyé à tous les exécutifs communaux les informant que le lendemain, il allait falloir statuer sur l'attribution de 6,2 millions de francs à la Ville de Genève. Aucune concertation n'a été possible et aucune confrontation de modèles n'a été faite.

La seule solution était celle proposée par la Ville, qui présentait nombre de points positifs, mais M. Da Silva pense que pour de telles sommes, il aurait été plus sage d'avoir un comparatif avec d'autres modèles prônés par d'autres institutions et faire une analyse en amont du vote des 6,2 millions. Les communes se sont retrouvées dans une impasse, avec une forte pression médiatique car il s'agit d'un sujet très émotionnel.

M. Da Silva insiste sur le fait que les 45 communes genevoises sont conscientes du rôle qu'elles ont joué dans cette politique publique et sont prêtes à l'assumer, mais pas n'importe comment. Il faut dans un tel processus pouvoir analyser les chiffres convenablement, comparer les différents modèles et en choisir un qui ne mettra pas en péril d'autres politiques publiques précieuses, comme l'accueil parascolaire notamment.

Le sentiment d'impasse qui s'est emparé des différents exécutifs a mené à une fronde dans plusieurs communes, qui n'ont cependant pas l'espoir de faire capoter ce projet de 6,2 millions, car au fond elles sont contentes que les sans-abris aient des lieux où se rendre.

M. Da Silva pense que le fait que certaines communes saisissent l'outil de la résolution pour envoyer un message fort au canton est utile car un précédent est ainsi créé. En effet, la confiance et la collaboration institutionnelle entre l'ACG et le canton a été mise à mal par cette opération. De nombreuses communes se sont déjà exprimées à ce sujet, Hermance et Satigny ont déjà voté la même résolution qui est proposée ce soir et d'autres communes de la rive gauche ont manifesté leur désir de le faire. M. Da Silva passe ensuite la parole à M. Uehlinger, qui a quitté le Fonds intercommunal à la suite de cette affaire.

M. Uehlinger pense que cette problématique réelle, même si elle ne met aucune commune dans l'embarras au niveau de leur financement respectif, a été portée depuis longtemps par l'ancienne conseillère administrative de la ville de Genève Esther Alder.

Finalement, de se retrouver face au chantage des réseaux sociaux et céder à la panique générale pour faire voter en urgence une enveloppe financée par le comité du Fonds intercommunal sans le consulter est simplement un scandale. Il s'agit d'une gestion catastrophique d'un phénomène prévisible qui a conduit à la démission de M. Uehlinger dudit fonds.

Le Fonds intercommunal était initialement souverain et plus puissant que l'ACG. Il y avait une entrée en matière sur les dossiers, une discussion au niveau de l'ACG, la séance plénière qui décidait, et le Fonds intercommunal pouvait par la suite décider autrement, avec les pleins pouvoirs. Il n'était cependant pas logique qu'une minorité de magistrats avait davantage de pouvoirs de décision que l'entier des magistrats



qui se prononçaient en assemblée générale. De fait, un changement de processus décisionnel a été introduit pour intégrer une consultation par le comité de l'ACG. Maintenant, l'entrée en matière se fait toujours au niveau du Fonds, qui propose une somme et la plénière de l'ACG a le dernier mot.

L'article 14 des statuts du fonds intercommunal est clair, chaque membre est responsable sur ses propres deniers de ses investissements. Il n'y a pas de marge de manœuvre au niveau de la fortune, et les 6,2 millions, malgré de multiples rappels de la part de M. Uehlinger et du président précédent sur le fait qu'il fallait trouver des manières de renflouer le Fonds pour qu'il continue de pouvoir jouer son rôle, ont été attribués car selon M. Uehlinger, la seule réponse obtenue était une qui prônait de dépenser la fortune tant qu'il y en avait. Le problème est que le Fonds n'a pas le droit de dépasser sa fortune. Sachant qu'elle s'élève à environ 10 millions, dont 5 millions pour la Châtelaine et 4 millions pour la machinerie du Grand Théâtre, un ajout de 6,2 millions constitue naturellement un dépassement. Ne voulant être ni responsable ni tributaire de ce fonctionnement, M. Uehlinger a donné sa démission avec effet immédiat en stigmatisant deux personnes, Mme Kitsos et M. Apothéoz, pour leur gestion catastrophique.

M. Da Silva reprend la parole et rappelle que la loi qui entérine la responsabilité des communes dans la gestion de l'accueil des sans-abris est entrée en vigueur fin 2021. L'ACG a tout de suite commencé à aborder des modèles de péréquation entre les communes, en sachant que les locaux allaient fermer le 31 mars. Pour une politique aussi sensible et coûteuse, plusieurs mois de négociation sont le minimum requis pour avancer dans de tels dossiers. Cependant, selon l'agenda de l'ACG, les discussions devaient avoir lieu assez vite, dans le courant de l'année 2022 pour permettre l'entrée en vigueur d'un mécanisme au 1^{er} janvier 2023.

Aujourd'hui, une véritable clé de bras est faite aux communes par cette affaire alors qu'il s'agit d'une loi encore dépourvue de son règlement d'application et qu'il n'est pas sûr que les charges qui reviennent au canton seront assumées par ce dernier. Décrire la situation dans les médias comme étant une impasse parce que les communes n'ont rien fait et sont incapables de se mettre d'accord est osé, voire provocateur, sachant qu'un million avait déjà été voté en soutien au programme de la ville de Genève pour amorcer la discussion et faire preuve de bonne foi. Les 6,2 millions évoqués récemment seraient le montant nécessaire pour une ouverture à l'année, mais il n'est même pas clair si ce chiffre intègre le million déjà voté. Il a été mentionné qu'avec 4 millions, il serait possible d'arriver de mettre en place le programme.

M. Da Silva déplore la triste image de collaboration institutionnelle entre communes et canton et réitère qu'il est important d'exprimer son mécontentement afin d'éviter que ce genre de chose se reproduise. Il serait également peu judicieux de ne pas le faire car cela créerait un précédent compliqué pour les communes et leur capacité à assumer d'autres politiques publiques qui leur reviennent.

M. Wünsche déclare que les groupes PLR et PDC-VL souhaitent proposer la résolution qui a été distribuée aux commissaires et qui souligne d'une part la gestion catastrophique et d'autre part le fait de couper de façon totalement arbitraire la participation au GIAP, impactant ainsi les enfants du canton. Naturellement, les groupes PLR et PDC-VL n'ont rien contre le sans-abrisme et favorisent autant que possible les mesures pour lutter contre la précarité. M. Wünsche enjoint les deux groupes politiques restants à accepter la résolution.

À M. Knörr qui demande sur quelle base de calcul les 6,2 millions ont été calculés et s'ils ont confiés à la ville de Genève pour qu'elle les utilise, M. Da Silva rapporte que



lors de l'assemblée générale de l'ACG, une brève explication a été donnée. Cette somme se base sur un montant de 200frs par nuit par personne, multiplié par les 200 places qu'il fallait ouvrir sur le total des jours d'ouverture proposé. Cette formule englobait l'ouverture des locaux, le personnel pour les encadrer, les besoins alimentaires de base et la réorientation sociale. M. Da Silva ne cache cependant pas son scepticisme quant à ce calcul.

M. Knörr évoque le fait que ces coûts se répèteraient chaque année ainsi que 200 francs couvrent une nuit d'hôtel en pension complète. L'UDC soutiendra le Conseil administratif dans sa volonté d'exercer son droit d'opposition.

M. Da Silva mentionne que les communes ont eu des retours de la ville de Genève depuis le vote du 6 avril. Il y a eu des difficultés à rouvrir les locaux en raison de contrats non-renouvelés et de l'engagement d'une partie du personnel dans d'autres activités. D'autres modèles ont été préconisés dont la possibilité d'utiliser des hôtels-relais, mais aussi de travailler en concertation avec des associations. Ce qui pose problème est qu'une partie de l'argent va être versée à d'autres entités.

Concernant la pérennisation, des conventions liant la ville de Genève à des partenaires associatifs sont de nature pluriannuelle, il existe donc la volonté de pérenniser le dispositif, ce qui souhaitable selon le Conseil administratif. Cependant, le modèle de calcul et le principe selon lequel les 6,2 millions seront automatiquement tirés du fonds intercommunal sont inacceptables, tout comme la gestion avant et après le vote du 6 avril.

M. Leutenegger relève que le CA n'est pas opposé au principe des 6,2 millions contre le sans-abrisme et leur gestion par la ville étant donné que cette dernière assume la quasi-entièreté de cette problématique sur le canton. Sur la forme, l'Alternative rejoint complètement le CA, escamoter ainsi l'institution qu'est l'ACG est déplorable. Néanmoins, les manquements sont en partie aussi dus au fonctionnement de l'ACG, qui fait que le Fonds intercommunal n'a pas la même importance dans la prise de décision qu'auparavant.

M. Leutenegger présume que le projet a été présenté au conseil de l'ACG pour ensuite aller directement en séance plénière sans passer par le Fonds intercommunal, ce qui n'est pas souhaitable. M. Leutenegger demande si le CA, sans être opposé au principe de cette aide qu'il estime nécessaire, va rejeter d'un bloc l'ensemble de la décision votée par l'AG de l'ACG pour une question de forme.

M. Leutenegger évoque le fait que le problème est connu depuis de nombreuses années, et qu'il doit être discuté. Il a été dit plus tôt que Mme Esther Alder avait amené ce sujet à plusieurs reprises, mais la question se pose de savoir ce qui a été fait. La situation présente exige de débloquer les 6,2 millions, mais avec le temps que cela a visiblement pris pour discuter le sujet, M. Leutenegger réitère sa question quant au rejet du tout pour une question de forme.

Concernant la pérennisation, la décision de l'ACG ne couvre pas cet aspect, et M. Leutenegger cite ladite décision : « Le fonds intercommunal ne disposant pas des moyens lui permettant de s'engager en faveur de cette cause au-delà de 2022, une solution est en cours d'étude pour pérenniser ce financement ».

En ce qui concerne le GIAP, le Fonds intercommunal est soumis à d'autres instances, comme le conseil et l'assemblée. M. Leutenegger demande si tout le monde est d'accord pour sortir le GIAP du budget et si d'autres propositions ont été faites, comme sortir du Grand Théâtre ou refinancer le Fonds par la ville de Genève. La résolution proposée par le CA ce soir mentionne que le GIAP va souffrir, mais cela n'est pas un fait acquis. Pour toutes ces raisons, l'Alternative écologique et sociale



ne va pas voter en faveur de la résolution. La problématique est importante, connue et discutée depuis longtemps et aujourd'hui, pour une question de forme certes inacceptable, l'ensemble des mesures va être rejeté, ce que l'Alternative dénonce.

M. Uehlinger note que, pour M. Leutenegger, le respect des règles et des lois importe moins que la finalité d'une urgence. Ainsi, dans le futur, il sera possible de faire des dérogations en invoquant l'urgence comme motif prévalent. M. Uehlinger trouve qu'il s'agit là de la faute grave. C'est le fait de dire qu'il faut que les 45 communes ventilent ces 6,2 millions avec la même règle péréquative que celle du fonds intercommunal et chaque commune le vote. De toutes façons, il n'était pas possible de débloquer l'argent et de retrouver le personnel nécessaire à temps.

Simplement, la peur de l'urgence a pris le dessus. Finalement, le Fonds ne peut pas être refait une deuxième fois, car l'argent manque et il n'est pas possible de l'emprunter au Fonds intercommunal car il a dépassé les limites de sa fortune. Il s'agit ici clairement d'un vol de ce fonds, qui n'a pas été consulté et dont on savait que les limites financières allaient être dépassées.

Il existe un article de loi qui affirme que les communes sont responsables de leurs propres deniers. M. Uehlinger demande à M. Leutenegger s'il veut que d'autres personnes soient responsables de ses propres deniers sans le consulter. Il s'agit d'une dérogation scandaleuse aux règles de base. Effectivement, le Fonds a immédiatement retiré les 7 millions du GIAP pour rééquilibrer ses comptes en 2023, somme qui sera ventilée sur les communes comme l'auraient été les 6,2 millions si les conseils municipaux avaient eu le temps de voter, car aucune commune aurait refusé de l'aide au sans-abrisme.

M. Da Silva observe que lorsque le CA propose un budget pour l'année 2022 et que le poste de CHF 15'000.- destiné aux promotions citoyennes demande un quart d'heure de discussion, cela montre qu'il y a une certaine rigueur sur comment l'argent est dépensé. Dans ce cas, il s'agit de 6,2 millions, le minimum était de communiquer en amont.

Il était imaginable de recevoir un message du Conseil d'État le lundi 5 avril informant de la tenue d'une assemblée extraordinaire la semaine suivante afin de pouvoir consulter les organes compétents et aboutir à une décision qui frôle moins la crise institutionnelle, car c'est le cas actuellement. Il y a des démissions en bloc au sein de l'ACG, certaines communes parlent de confiance rompue avec le Conseiller d'État en charge des relations avec les communes.

Le fait est qu'il faut une majorité de 2/3 des communes pour voter une telle résolution et que la ville ou encore des grandes communes comme Lancy ou Vernier ne vont pas voter une résolution telle que celle présentée ce soir, les 6,2 millions sont donc acquis.

M. Da Silva pense que la commune a néanmoins le devoir d'envoyer un signal fort à un canton qui a visiblement décidé de passer par la force. Ce ne sont pas les petites communes qui ont choisi d'instaurer un rapport de force constant. M. Leutenegger a demandé ce qui avait été fait suite aux interventions de Mme Alder, et la réponse est qu'une loi, certes votée dans la douleur, a vu le jour fin 2012, et les commissions de l'ACG se sont réunies depuis.

Il était trop tard pour revoir le modèle adopté pour l'ouverture hivernale 2021-2022, mais tout le monde s'accordait pour le calendrier 2023, un montant annuel d'un million avait été voté pour soutenir la ville de Genève dans ce dispositif et aujourd'hui la confiance établie par les prédécesseurs suite à un long chemin de croix tombe à



l'eau pour une réaction émotionnelle, pour une façon de faire de la politique dans laquelle le CA de Thônex ainsi que d'autres communes ne reconnaissent pas.

M. Da Silva ajoute que Thônex peut vivre avec l'effort supplémentaire demandé, mais ce n'est pas le cas des communes plus petites, qui se retrouvent avec 40% de leur budget annuel affecté à des dépenses incompressibles liées à cette décision, dues à des mécanismes péréquatifs intercommunaux. Dans ces conditions, il n'est pas possible de mener une vraie politique locale de proximité ambitieuse. Il y a un vrai problème institutionnel de confiance, de respect et de capacité à travailler ensemble, ce qui pousse M. Da Silva à réagir.

À M. Stark qui s'enquiert de savoir, par rapport à l'intervention de M. Leutenegger, si la situation était effectivement connue depuis longtemps, M. Uehlinger répond que c'est le cas, Mme Alder a certes arrêté l'année passée, mais le sujet a été discuté au fonds intercommunal notamment. Simplement, le projet n'a pas été finalisé et n'était en outre pas considéré par le canton comme une priorité absolue. Un résultat satisfaisant était à portée, mais aujourd'hui, bien que tout le monde soit d'accord sur le fond, la forme est tellement catastrophique que les réticences sont nombreuses. En outre, les méthodes utilisées sont outrancières.

M. Leutenegger répète qu'il rejoint M. Uehlinger sur le principe, il s'agit d'un grand n'importe quoi. Mais maintenant, il va falloir voter sur une subvention de fonctionnement destinée aux sans-abris. L'assemblée générale de l'ACG l'a votée, il y a donc une majorité en faveur. M. Leutenegger demande des éclaircissements.

M. Uehlinger confirme que l'assemblée général a voté mais qu'en théorie, le seul pouvoir que possède le Fonds intercommunal est de se prononcer sur l'entrée en matière, donc empêcher qu'un objet soit même discuté en AG. Ce qui aurait probablement été le cas pour ces 6,2 millions, en raison de la problématique du financement.

Cependant le droit du Fonds à prononcer l'entrée en matière a été court-circuité, il est donc erroné de dire que l'assemblée générale s'est prononcée car l'entité qui gère l'argent n'a pas pu le faire en amont. Selon M. Uehlinger, l'entrée en matière aurait pu être possible avec un montant moins élevé. Le FI aurait probablement fait une proposition dans ce sens. La vérité est qu'il a été demandé à une entité de libérer de l'argent sans lui demander son avis.

M. Leutenegger a une question complémentaire et souhaite savoir, comme les membres du FI sont présents à l'AG de l'ACG, comment cette erreur n'a pas constitué un vice de forme qui aurait empêché la décision d'être validée. Le raisonnement de M. Leutenegger est que si la décision a été votée sans vice, tout devrait être en ordre et dans ce cas, il s'agirait de problématiques internes à l'ACG.

M. Da Silva rebondit sur les deux interventions en avançant premièrement que lors de l'AG qui a en effet voté les 6,2 millions, certaines communes étaient absentes, comme cela arrive souvent. Thônex n'était d'ailleurs pas représenté. Le sujet du sans-abrisme n'était même pas à l'ordre du jour, il avait été ajouté moins de 24 heures avant. Surtout, il y avait un autre ordre du jour avec d'autres points à traiter.

Les communes n'ont pas eu le temps ou la possibilité de traiter sereinement et convenablement un sujet aussi vaste et complexe. Le vote a été très serré, et le poids inégal des différentes communes a joué un rôle important. Il n'y a pas eu la majorité des communes qui s'est prononcée en faveur de la résolution, bien que M. Da Silva ne soit pas en mesure de citer le vrai rapport de force. Il ne fait pas pour



autant porter la responsabilité à ses collègues exécutifs présents ce soir-là. La pression médiatique était telle que l'ACG ne pouvait pas réagir autrement, bien qu'au vu du résultat serré, beaucoup ont montré leur courage en manifestant leur désaccord avec la méthode utilisée.

Il n'y a pas eu d'autres variantes que celle proposée à 6,2 millions, les exécutifs présents étaient donc dans une réelle impasse politique, éthique et morale. Ce n'est pas parce que le vote de ce soir-là était favorable qu'il absout le reste du processus de toute réflexion postérieure. Aujourd'hui, Thônex a une occasion de signaler son mécontentement sans remettre en cause la politique, qui va être menée à terme. Et pour une fois, si Thônex soutient la résolution, ce ne seront pas juste les plus petites communes comme Hermance qui exprimeront leur ras-le-bol face à des dépenses supplémentaires et qui tomberont dans le stéréotype de la commune riche qui joue l'isolationnisme.

M. Da Silva pense que la commune est dans une bonne position de montrer au canton qu'elle n'est pas contente avec la manière dont les choses ont été conduites et d'envoyer un signal clair pour que les prochaines réformes et discussions ne déroulent pas ainsi, sans pour autant courir le risque, comme le dirait le magistrat de tutelle, d'avoir des morts sur la conscience.

M. Uehlinger précise que les 6,2 millions ne représentent pas tant pour le canton et son budget de 8 milliards, il aurait pu les avancer pour finir les négociations. In fine, ce n'était pas une problématique. Maintenant, les communes ont jusqu'au 28 mai pour se prononcer mais étant donné le délai référendaire de 45 jours, il aurait presque été plus rapide qu'elles votent avec la clause d'urgence une délibération de ce type.

Aujourd'hui, le statu quo est maintenu, il y a simplement eu panique de la part du magistrat de tutelle du service des affaires communales, qui envoie régulièrement des courriers pour expliquer comment travailler proprement et qui court-circuite le fondement des bases dont il est garant, ce qui est inacceptable selon M. Uehlinger.

M. Da Silva souhaite faire une dernière déclaration pour calmer ce débat assez émotionnel en avançant que, quelle que soit l'issue du vote, la commune de Thônex se saisira de la question à la commission de la cohésion sociale de l'ACG et œuvrera positivement pour la résolution de la suite de ce dossier, car de nouveau, sur le fond, tout le monde est d'accord et c'est vraiment la méthode qui pose problème.

Le Président fait lecture de la délibération.

- Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 ;
- Vu que des solutions pérennes d'hébergement 365 jours par an pour les sans-abris doivent être réalisées par l'Etat, la Ville de Genève, les autres communes et les diverses associations, fondations et autres institutions privées ;
- Vu que ces solutions doivent faire l'objet d'une concertation entre les différents acteurs publics et privés avec une clé de financement public cantonal, communal et privé permettant d'intégrer dans le financement autant des solutions publiques



de la Ville de Genève que les solutions existantes ou futures d'autres communes et d'institutions tierces, sans recourir au Fonds intercommunal ;

- Vu le recours de plus en plus régulier au Fonds intercommunal pour financer, via des subventions à chaque fois qualifiées d'extraordinaires (sans abrisme à deux reprises, Pro Senectute notamment), des démarches dont le lien avec les buts originaux du FI sont questionnables ;
- Vu l'impact de ces décisions sur la fortune du Fonds intercommunal, qui se retrouve ainsi réduite à néant, ce qui limite drastiquement la marge de manœuvre du Fonds pour des projets à venir ;
- Vu la décision du Fonds intercommunal de ne pas intégrer sa participation annuelle aux frais liés au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) (soit CHF 7'300'000.-), afin de présenter un budget à l'équilibre ;
- Vu l'augmentation des charges qui en découlera automatiquement pour les communes, qui devront compenser cette non-prise en charge via leur budget de fonctionnement ;
- Attendu le fait que la proposition de décision prise par l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises le 6 avril 2022 ne figurait pas à l'ordre du jour envoyé le 25 mars 2022 ;
- Attendu le fait que la proposition de décision sur laquelle l'Assemblée générale a dû se prononcer le 6 avril 2022 n'est parvenue dans les communes que la veille de la séance (soit le 5 avril 2022), ne permettant ainsi pas aux Exécutifs de se concerter sur la position à adopter ;
- Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 6 avril 2022, relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 ;

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13

avril 1984, le Conseil municipal

par 15 voix pour et 6 voix contre,

Le Conseil municipal

décide



1. de s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'association genevoise des communes du 6 avril 2022 relative à l'octroi par le fonds intercommunal à la ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

10. Propositions du Conseil administratif

M. Kilcher annonce qu'il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

Comme M. Kilcher n'était pas présent lors du point 3, le Président lui propose de transmettre ses communications à ce stade de la séance (cf point 3).

11. Questions écrites

- Concept des zones de vitesse et sécurité des piétons de M. Bastien Leutenegger

M. Da Silva fait lecture de la réponse.

Selon la démarche et proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a approuvé, à travers le vote d'une résolution le 11 mai 2021, la mise en œuvre d'un concept des vitesses permettant de réduire les nuisances sonores tout renforçant la sécurité routière et améliorer la qualité de vie des résidents.

Ce concept doit être mis en application en fonction des prérogatives de la Commune et des besoins financiers.

En concertation avec l'Office cantonal des transports (OCT), organe compétent en la matière, nous avons prévu d'instaurer d'ici fin 2022 un abaissement de limitation de vitesses sur 7 chemins communaux ainsi que 2 autres en cours de réalisation. Ces réalisations nécessitent de procéder un relevé de trafic (comptage, typologie, vitesses) ainsi que l'élaboration d'un rapport d'expertise. Une procédure d'enquête publique sera lancée prochainement pour lesdits chemins. D'autres chemins seront traités par la suite en coordination avec d'autres travaux prévus (réaménagement en Zone 20 ou 30, collecteurs, ...).

Dans certains cas, nous avons opté pour un abaissement de la limitation de vitesse car le processus de validation et de réalisation est bien plus rapide et moins onéreux. Les aménagements type Zone 20 ou 30 imposent des équipements de modérations qui nécessitent une autorisation de construire et un financement conséquent. A noter que l'installation de simples bacs ou autres équipements amovibles installés pour modérer les vitesses est également soumise à une autorisation de construire pour garantir la sécurité routière.

Vous retrouverez en annexe, 2 extraits de la présentation de la commission de mobilité du 17 mars passé où figure la liste des chemins concernés.

Comme évoqué lors de l'élaboration du concept des vitesses, la Commune n'a pas les compétences pour intervenir sur les chemins privés.

Néanmoins, nous rencontrons une particularité avec le chemin des Mésanges qui est privé mais exploité par les Communes de Chêne-Bourg et Thônex. A noter que ce chemin est déjà réglementé avec le statut d'une Zone 30.



De même, il s'avère que la Commune n'est pas en mesure d'installer des radars de vitesse ; la Police municipale disposant d'un radar pédagogique installé aux grés des besoins.

Le service technique reste volontiers à disposition pour tout complément d'information.

M. Leutenegger n'a pas de remarque à formuler à cette réponse et offre ses remerciements pour celle-ci.

- Pour une efficience de l'éclairage public de M. Pierre Bickel

M. Uehlinger donne lecture de la réponse à la question écrite.

La gestion de l'éclairage public est une priorité pour le Conseil administratif et le service technique. Un assainissement progressif au gré des opportunités a permis à la Commune de renouveler et moderniser ses installations à travers l'installation de sources lumineuses LED et une exploitation modulable permettant des abaissements nocturnes et ainsi une réduction de la pollution lumineuse.

Selon les statistiques de 2020, la commune de Thônex figure, dans la catégorie des communes avec une population au-dessus de 10'000 habitants, en tête de classement en termes de consommation annuelle par luminaire et en dessous de la moyenne cantonale. Cette performance s'est encore améliorée en incluant les nouveaux candélabres de Belle-Terre. Cette situation a été présentée le 16 mars 2021 aux commissions réunies « urbanisme » et « mobilité ».

Conscients des investissements conséquents futurs, nous avons lancé et reçu un audit de l'éclairage public en mars 2021. Afin de planifier et mettre en place une gestion différenciée en fonction de la configuration des lieux et besoins, nous avons, en sus, mandaté les SIG afin de développer un concept d'éclairage attendu pour le mois de mai 2022. Il sera présenté en commission dès réception.

Voici en synthèse le suivi du projet :

- Mars 2021 : réception de l'audit de l'éclairage public ;
- 16 mars 2021 : présentation des SIG aux commissions réunies « mobilité » et « urbanisme » ;
- 30 mars 2021 : vote de la motion « éclairage public » au Conseil municipal ;
- Avril 2021 : appel d'offre aux SIG pour développer un concept d'éclairage public ;
- 12 novembre 2021 : réception de l'offre des SIG ;
- 19 novembre 2021 : confirmation de mandat au SIG pour développer le concept ;
- Mai 2022 : réception attendue du concept des SIG.

Le service technique reste à disposition pour tout complément d'information.

M. Bickel offre ses remerciements à M. Uehlinger et se réjouit de la réponse imminente des SIG.

Le Président annonce qu'il y a deux nouvelles questions écrites et passe la parole à Mme Menoud pour la première, qui aborde la question de l'insécurité grandissante dans le quartier Curé-Descloux.



Au courant de l'année 2021 jusqu'à ce jour, les habitants pouvaient découvrir des scènes terrifiantes.

- 1. L'épicerie du quartier Curé-Descloux a été l'objet d'un braquage à arme à feu.*
- 2. La séquestration d'enfants dans une cave pendant deux heures par les enfants de la France voisine.*
- 3. Le braquage dans les halls d'entrée*
- 4. Les vols multiples et la destruction des boîtes aux lettres.*

La commune avait un projet de création d'un poste de police dans le quartier. On m'a raconté cela. Est-ce le cas ? Si oui, à quelle échéance s'il-vous-plaît ? Que compte faire la commune par rapport à cette situation ?

Le Président passe la parole à M. Boux de Casson pour qu'il donne lecture de la deuxième question écrite.

Il y a quelques semaines, la salle de grimpe de Meyrin-Satigny a été ravagée par un incendie. Cette salle était unique dans le canton. Dans l'escalade sportive, il y a trois catégories : la vitesse, le bloc et la difficulté également appelée voie. Si les salles de blocs sans assurage sur des murs de 3-4 mètres existent à Genève, les structures proposant vitesse et difficulté se font rares.

Il existe d'autres infrastructures à Genève comme à la Queue d'Arve, mais celle-ci se trouve moins adaptée à la pratique régulière à haut niveau. Par exemple, la Queue d'Arve en ville de Genève offre 47 voies différentes contre 400 voies possibles dans la salle de Meyrin-Satigny, blocs et difficultés compris.

S'il était possible de récupérer les blocs inutilisés, pourrait-on envisager de recevoir au CSSM, à titre provisoire, une installation à l'escalade de blocs, qui nécessite des murs de 4 mètres de hauteur, voire l'installation d'escalade de vitesse qui peut se pratiquer sur une hauteur de 10 mètres.

Dans l'affirmative, est-ce que notre Conseil administratif pourrait se rapprocher de l'exécutif de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, ainsi que de la compagnie Grimper.ch SA, et examiner une possibilité de coopération.

12. Propositions individuelles

M. Boux de Casson signale la création d'une colocation solidaire entre sans-abris et jeunes actifs, au 200 route de Malagnou, ceci grâce à l'association Lazare. Les informations sur l'inauguration peuvent être obtenues auprès de M. Boux de Casson, qui pense qu'il vaut le coup de soutenir l'association.

M. Boux de Casson tient à remercier le CA d'avoir mené tambour battant une réponse à la résolution concernant la stratégie vélo, il a lui-même pu utiliser les nouveaux arceaux et note que les Thônésien·nes pourront bénéficier de subventions, dont le but est d'encourager le transfert modal, soit d'offrir des alternatives à la voiture.

Une des cibles devrait être les jeunes prêts à utiliser la voiture qu'occasionnellement en partage de véhicule, et qui veulent faire leurs achats, accompagner leurs enfants à l'école et se rendre à leur lieu de travail de manière indépendante. Il s'agirait de personnes habitant en-dehors du centre de Thônex, par exemple à Curé-Descloux, Mon-Ideé ou Belle-Terre. M. Boux de Casson ne sait pas s'il est possible d'obtenir des statistiques sur



l'âge et l'utilisation prévue par les personnes qui vont recevoir les subventions, mais elles seraient utiles afin d'ajuster lesdites subventions.

Le canton a récemment approuvé un nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie le 13 avril 2022. M. Boux de Casson se souvient qu'une motion avait été votée par le Conseil municipal qui siégeait auparavant, et qui proposait que la commune soit active dans la mutualisation des chaufferies. À l'époque, il avait été souligné que le Plan directeur communal documente de façon exhaustive les objectifs de la politique énergétique.

M. Boux de Casson demande s'il est possible de faire le point sur ce que l'administration pourrait faire pour encourager la valorisation des énergies renouvelables, en particulier la géothermie et les rejets thermiques de la STEP Villette. Il serait judicieux d'en profiter pour faire le point sur la politique énergétique communale.

M. Stark indique qu'à l'avenue Tronchet, à la hauteur des numéros 30-32-34, l'abribus direction route de Jussy devrait comporter une poubelle afin d'éviter que les personnes attendant le bus jettent leur détritux dans les espaces verts situés derrière.

Concernant le règlement du CA voté le 30 mars de l'année dernière, M. Stark ne trouve pas quand le Conseil d'État l'a validé sur le site de la commune. M. Guex répond qu'il a été validé et s'assurera que l'information apparaisse sur le site.

M. Stark signale qu'il y a également trois panneaux indicateurs qui constituent un non-sens, toujours à l'avenue Tronchet juste avant la voie verte. Pour aller à Genève, un panneau indique qu'il faut prendre la route de Jussy. Les deux autres indiquent d'aller direction rue de Genève pour rendre à Moillesulaz alors qu'au bout de l'avenue Tronchet, il n'est pas possible de bifurquer.

M. Da Silva répond que l'OCT a posé les panneaux et différents couacs ont été répertoriés par les services communaux, qui sont en discussion avec l'OCT pour faire en une intervention la correction de ces problèmes.

M. Stark remarque que cela fait un certain temps que les panneaux ont été installés et le manque de réaction pousse les gens à râler. En outre, les visiteurs en souffrent encore plus que les locaux.

Toujours au 30-32-34 avenue Tronchet, au stop de la route de Jussy, existe une signalisation qui permet aux cyclistes d'anticiper, dispositif qui existait également en face, mais qui a disparu.

M. Da Silva remercie M. Stark pour avoir relevé ces points qui ont, pour la plupart, été signalés par le service technique et le CA ne manquera pas d'y donner suite avec l'OCT ou les organismes compétents.

M. Knörr annonce que le Generali Genève Marathon s'élancera ce weekend dans les rues des Trois-Chêne et demande s'il est toujours caritatif, car il s'appelait auparavant Geneva Marathon for UNICEF.

En outre, tout propriétaire de fond est tenu d'empêcher l'expansion de nuisibles, que ce soit des végétaux ou des insectes/animaux. Sur le périmètre de Belle-Terre, les aires de jeux commencent à être envahies et les alertes aux tiques qui profitent de ces emplacements pour proliférer ont été lancées.



M. Kilcher confirme que le premier sponsor est en effet une assurance plutôt qu'UNICEF et que le montant versé par la commune pour la manifestation, somme toute plutôt modique, le restera. Concernant le 2^e point, M. Kilcher le relayera sans tarder au service des espaces publics.

M. Knörr tient d'ailleurs à remercier le service des espaces publics pour leur bon travail, sa remarque sur Belle-Terre n'était pas une doléance.

M. Bickel rapporte avoir assisté à une assemblée de copropriétaires où il a été question des bornes de recharge des véhicules électriques subventionnés non seulement par le canton mais aussi par la commune.

M. Uehlinger déclare que le canton subventionne effectivement ces bornes (à hauteur de 1'000 francs et 50% de l'investissement maximum), mais pas la commune.

M. Aebi offre une réponse pour M. Knörr, le site du Generali Geneva Marathon indique qu'il existe un partenariat avec Human Safety Net, qui aide les réfugiés à s'intégrer et à leur donner l'accès à l'éducation et à la formation. Il est possible de faire un don.

Mme Menoud rapporte le service technique a mis des barres sur la vitre cassée du préau de l'école du Bois-des-Arts, mais les enfants ont cassé la deuxième vitre, et au moment de la récréation, ils sautent dessus, ce qui semble très dangereux. De plus, cette situation perdure depuis l'année passée.

M. Kilcher mentionne que des barrières ont été installées autour des vitres et les surveillants limitent l'accès à cette zone lors de périodes de récréation. Il effectuera néanmoins un rappel à la directrice et un suivi auprès du service technique.

Mme N'Guessan fait remarquer que le préau est également utilisé le weekend par les enfants du quartier, qui glissent sur la vitre sans surveillance, ce qui est véritablement inquiétant.

M. Uehlinger a obtenu la confirmation du service technique que les vitres sont commandées, les délais de livraison sont néanmoins problématiques de nos jours. Il rappelle que la responsabilité d'un enfant mineur qui joue sur une vitre sans la surveillance d'un adulte, sachant que la zone est protégée, revient aux parents. Il est bon de signaler ces situations, mais il n'est malheureusement pas possible de mater 24h/24h et compenser le déficit d'attention de certains parents.

M. Kilcher mentionne que la commune est en phase de sondage sur trois logos proposés pour représenter l'esprit Trois-Chêne et qui pourraient être déclinés dans des associations et activités connexes organisés dans les Trois-Chêne. M. Kilcher encourage les commissaires à se positionner et à en parler. L'été sera mis à profit pour sonder, diffuser l'idée et obtenir des habitants une réponse qui permettra d'aller de l'avant et d'amener un logo en 2023.

M. Kilcher tient à remercier M. Calame pour sa présidence qui a été fluide. M. Calame est exigeant mais a également su cadrer les réunions et à ce titre, le Conseil administratif in corpore offre ses remerciements au Président.

M. Stark demande une explication quant à la proposition numéro 3, qui ne devrait pas présenter trois chênes les uns sur les autres mais plutôt côte-à-côte selon lui. Il s'avère que M. Stark regardait ce logo dans le mauvais sens.



Le Président mentionne en outre que la forme des feuilles suggère le chiffre 3.

13. Renouvellement du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Le Président annonce qu'une réélection complète aura lieu et que le secrétaire du bureau reste M. Philippe Guex, secrétaire général de la mairie.

M. Knörr propose pour le poste de Président M. Stark, qui est élu par acclamation.

Le Président en charge le félicite pour son élection et lui souhaite un bel épanouissement dans ses futures nouvelles attributions et espère qu'il y apportera une touche personnelle et positive afin que les activités du CM perdurent dans une ambiance sereine et apaisée.

M. Calame profite de ce message pour remercier tous les commissaires pour la bonne tenue des débats. Il n'a jamais dû intervenir pour demander le silence ou rappeler à l'ordre quelqu'un pour des propos trop virulents. Lui qui en est à sa troisième législature, il constate avec grand plaisir que les débats ont été beaucoup plus apaisés ces deux dernières années que les précédentes.

Cette année aura lieu quelques nouveautés, dont la plus visible est cette belle et moderne salle du Conseil municipal, mais ce dernier a également œuvré à la rédaction d'un nouveau règlement du CM, rendant plus visibles pour la population les travaux de ce dernier et augmentant l'efficacité de son fonctionnement.

M. Calame se félicite du nouveau moyen de communication des débats du CM, qui a fait l'objet de sa première publication dans le journal le Chênois hier. M. Calame quitte également la présidence de la commission de communication avec le sentiment d'y ayant apporté sa petite touche personnelle qu'il espère perdurera.

Pendant cette année, M. Calame a contacté les président·es des associations communales et est très heureux d'avoir pu ainsi rencontrer une douzaine de comités d'associations, assister à leurs assemblées, transmettre ses remerciements pour leur engagement, comprendre leurs préoccupations et parfois répondre à leurs interrogations.

Comme vœux de retraite de cette présidence, M. Calame souhaite que soient réintroduits rapidement les moments conviviaux après les séances de commission, car c'est en effet souvent lors de ces moments que les nouvelles idées, les améliorations et les futurs projets sont discutés de manière informelle entre les élus et que les consensus se dégagent.

M. Calame passe la parole M. Stark, Président élu, pour qu'il puisse procéder à l'élection du Bureau.

Délibération

Renouvellement des membres du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;



- le bureau du Conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 :

Président :	M. Richard Stark	(UDC)
1 ^{er} vice-président :	M. Bastien Leutenegger	(ALT)
2 ^{ème} vice-président :	M. Florian Wünsche	(PLR)
Secrétaire :	M. Philippe Guex	
1 ^{er} vice-secrétaire :	M. Philippe Calame	(PDC)

Toutes les élections ont été faites par acclamation.

Le Président élu remercie l'ancien Président pour sa bonne gestion des débats au Conseil municipal cette année, malgré le handicap de la pandémie. Son sérieux et son abnégation ont été remarquables et épaulés par l'ensemble des élus présents dans cet hémicycle qui ont accepté d'être conduits à la baguette par le brillant chef d'orchestre qu'il a été. In fine, M. Stark remercie son groupe politique l'UDC, pour son soutien à sa candidature à la présidence de ce Conseil municipal, ainsi que tous les membres de cette assemblée plénière.

Le Président élu redonne la parole à l'ancien Président qui lève la séance à 22h20.

Le président

Le Secrétaire

M. Philippe Calame

M. Philippe Guex